COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 18

RENCONTRES JANVIER 2024

Suite à de nombreuses rencontres annulées à cause des intempéries, celles-ci ont été reprogrammées tout au long du mois de janvier 2024.
Nous vous demandons donc, de bien surveiller votre Portail Officiel, car vous pouvez être désigné.
Si, pour diverses raisons, vous ne souhaitez pas arbitrer pendant cette période-là , pensez à vous mettre « indisponible » et de respecter le délai (15 jours avant l'indisponibilité). Il n'y aura aucune tolérance.
Merci d'en prendre note.

RAPPEL A TOUS LES CORRESPONDANTS ET SECRETAIRES DE CLUBS

La Commission Départementale en Arbitrage rappelle à tous les clubs, que lorsque vous avez une rencontre qui est modifiée **(changement de lieu, d'heure, de jour, ARRÊTES MIUNICIPAUX...) vous devez IMPERATIVEMENT avertir PAR TELEPHONE et de vive voix, le ou les arbitres concernés.**

Les coordonnées des arbitres ont été envoyées sur les boîtes mails officielles des clubs en début de saison.
Elles sont mises à jour et renvoyées fréquemment.

Pour les arbitres qui se déplaceront inutilement, leurs notes de frais de déplacement vous seront imputées sur votre compte.

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 16 & 17 /12/2023

- **SERGENT Cyrille (07.70.15.24.71).**

Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

RAPPEL DE LA FINALISATION DE LA FMI

Nous avons constaté trop de laisser-aller lors de la finalisation de la FMI lors de sa clôture chez certains de nos arbitres jeunes et adultes.

- L'INVERSEMENT DE SCORE
- ERREUR LORS DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES OU CELLES-CI NON MARQUEES
- LES REMPLACEMENTS NON-MARQUES

Il est rappelé à tous les arbitres, que vous devez prendre tout votre temps pour finaliser la FMI.
Lors de la clôture, vous devez montrer aux deux capitaines ou deux Éducateurs chez les jeunes, l'historique complet des faits de la rencontre. Surtout les remplacements avant de leur faire signer et de clôturer **et ce dans le vestiaire de l'arbitre.**
La saisie des remplacements est OBLIGATOIRE sur la feuille de match, qu'elle soit Informatisée ou sur papier.
Elle peut avoir de lourdes conséquences en cas de négligence de l'arbitre.

Tout manquement à ces directives entraînera l'application du règlement intérieur.

EQUIPEMENT DE L'ARBITRE ET DES JOUEURS(ES)

Nous avons constaté encore ce week-end, que certains arbitres ne respectaient pas les consignes à propos de l'équipement de l'arbitre ..... (Sous-pull de couleur différente que celle du maillot, Short non réglementaire ou chaussettes baisées).
Il en est de même pour l'équipement des joueurs(es)..... (Sous-pull, Cuissardes, Tip-Top de couleur différente que celle du maillot, du short ou des chaussettes)
Sont interdits : Bijoux, Cache-Cou, bonnet et tout ce qui est signe Religieux ou Politique.
Cela devient inamissible.

Nous vous rappelons que vous devez être irréprochable, c'est-à-dire avoir une tenue correcte et réglementaire.
Nous avons décidé que si cela se renouvelait les prochains week-ends, nous nous verrons obliger d'appliquer le règlement intérieur, soit : 1 point en moins à chaque négligence.

Merci d'en prendre note.

RAPPORT SUITE A UN CARTON ROUGE

Il est rappelé à tous les arbitres Adultes, Jeunes et Stagiaires, que lorsque vous mettez un carton rouge (qu'il soit direct ou qu'il soit suite à deux jaunes) **vous devez faire obligatoirement un rapport** :

-Soit sur votre Portail Officiel si vous l'avez inscrit sur la FMI .
-Soit par mail si vous l'avez inscrit sur une feuille de match sur papier, et envoyer celui-ci à la commission de discipline **discipline@drome-ardeche.fff.fr**
Mettre également en copie à la commission des arbitres **arbitres@drome-ardeche.fff.fr** et ce, **dans les 48heures après votre rencontre**.

N'oubliez pas de prendre une photo de la feuille de mach (FMI ou papier)

FRAIS DE DEPLACEMENT (RAPPEL)

Nous vous rappelons que lorsque vous vous rendez à une rencontre et qu'elle n'a pas lieu pour diverses raisons, vous devez **UNIQUEMENT** prendre les frais de déplacement.
Merci d'en prendre note.

COUPE PAUL GATEAUD

Il est rappelé que lors de la Coupe Paul GATEAUD, comme pour toutes les autres coupes, Il n'y a pas de prolongations c'est directement les tirs aux buts, 5 joueurs de chaque équipe et en cas d'égalité c'est à la mort subite.

LISTE DES PARTICIPATIONS AUX TROIS ACTIONS TEHNIQUES

Ci-dessous la liste des participants aux trois actions techniques des 06 - 07 & 25 novembre 2023, qui auront 3 points chez les adultes et 0,03 chez les jeunes sur leur classement.

- AARAB Moumère D4
- ABACHKIA Saber A-A
- AGOSTINO Angélo JAD

- ALMEIDA Sébastien Stagiaire
- AMEUR Zouhaier D4
- AROUI Amouda A-A
- AROUI Iliès JAD
- AYDIN Aydin D3
- AZCUE Axel D2
- BABDAD Amine JAD
- BARBOSA Laurent D4
- BAUDUIN Sylvain D1
- BAUDUIN Ylam JAD
- BEATTIE Elliot D4
- BEGOT Sébastien D1
- BENLABIED Yoni JAD
- BERNEZET Steven D4
- BESSET David D3
- BILLON Philippe D3
- BINAUD Laurent D3
- BOUABID Selima Stagiaire
- BOUAFFAR Corentin Stagiaire
- BOURDEUX Clément A-A
- CAUL Nathan JAD
- CHAABANE Medhi D3
- CHABBAT Maurice A-A
- CHAMBON Maël JAD
- CHAZALON Émilien A-A
- CHEVAL Fanny D3
- COURSANGE Thierry D3
- DE JESUS SOUSA José D2
- DE LOS MUROS Esteban JAD
- DELORME Lucie A-A
- DEMIR Ysmayil D3
- DESILE Mickaël D4
- DJERIDI Idriss D1
- DUBOIS Michaël A-A
- EL HADDIOUI Jalal A-A
- EL MARRAHI Saïd D1
- FARNIER Jean D4
- FOURNIER Thibaut JAD
- FREYDIER Loan JAD
- GALOYAN Arthur A-A
- GARANCHON Grany D4
- GAYET Charlie JAD
- GJEBBARI Nourredine D1
- GNAHORE Bahi D4
- GRADEK Noak JAD
- GUILHOT Thomas Stagiaires
- HARDI Othame D4

- HAFSOUNI Maher A-A
- HATTACH Imad D1
- HAVARD Clément D2
- HERMANN Magalie D4
- HERMENTIER Maxence JAD
- JOLIVALT Clément Candidat Ligue
- JOUAN Jannick D2
- JUSTIN Alexis D2
- JUVEN Maxime Stagiaire
- KAYA Bunyamin D3
- KEM Benoît D4
- KHIATI Nacer D4
- KHUDEELA LALO Mahier D4
- LAURENT Hugo JAD
- LEBEAU Clémet D3
- LOMBARD Loïc A-A
- MAILLARD Nicolas JAD
- MALOSSE Sébastien D3
- MANGIN-FRAPPA Louis JAD
- MARESTIN Pierre JAD
- MARLHIN Alexandre D2
- MEGHZILI Karim D1
- MICHEL Sébastien D2
- MICHEL Mathis JAD
- MONTROT Michaël A-A
- NOUTAÏ Zinsou Joseph D4
- ORHAN Emre D3
- PHILIBERT Thomas JAD
- PINTO Patrick D3
- POLIZZI Michaël D2
- QUINQUETON Théo JAD
- REBOUL Jean-Pierre D3
- REVOL Benjamin JAD
- RODRIGUES DE OLIVIERA Joao A-A
- ROSSINI Stéphane D4
- ROUBI Frédéric A-A
- ROUCHETTE Gaétan D1
- SABOUR Azeddine D3
- SAGE Arthur JAD
- SELLAMI Bilel D2
- SOUBAYA Mathieu Stagiaire
- SOUL Khaled D1
- VALLON Alexis JAD
- VERRECCHIA Laurent D4
- VERRECCHIA Esteban JAD
- VIELZEUF Stéphane D3
- VIOUGEAS Vincent D1

- VIOUGEAS Tom JAD
- VIVIER Julie JAD
- WEBER Stéphane D3
- ZOUINE Khalid D3

Si toutefois il y a un oubli, veuillez contacter le Président.

RESERVE TECHNIQUE

PROCES-VERBAL N°1

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE - SECTION LOIS DU JEU

Réunion du mardi 5 décembre 2023

PREAMBULE :

Les décisions ci-après de la section « Lois du jeu » de la CDA sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions, formes et délais, prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

RESERVE TECHNIQUE N°1

IDENTIFICATION

Match : AS BERG HELVIE 2 – VALLEE OUVEZE OS 1, Seniors District 4 – Poule F du dimanche 26/11/2023

Score final : 0 à 0

Score au moment du dépôt de la réserve : 0 à 0

Réserve déposée par l'équipe locale AS BERG HELVIE

INTITULE DE LA RESERVE

« Suite Moi Theo Dussol capitaine ASBH en présence du capitaine de vallée de Louveze, d'élargissement assistant n1 et de l'arbitre central. Pose une réserve une réserve technique à la 36 ème minute de jeu et avant la reprise de jeu effective. Car Mr l'arbitre après avoir siffler coup franc direct pour ASBH et validé le but en indiquant le point du rond central, la par la suite refuse apres contestation de vallée de Louveze car 2 joueurs de ASBH étaient à cote du mur de vallée de louveze,

Alors que tous les joueurs des deux équipes sur le terrain étaient à plus 9.15 m du ballon au moment du botte par le joueur de ASBH. Donc Mr l'arbitre a donc refusé le but et à repris par coup franc direct pour ASBH.**»**

NATURE DU JUGEMENT

Après étude des pièces versées au dossier,

la section « Lois du jeu » de la CDA jugeant en première instance,

RECEVABILITE

- Attendu que l'article 146 des règlements généraux précise que « **les réserves visant les questions techniques doivent, pour être valable, être formulées à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu** »;

-Attendu que la réserve technique a été retranscrite par l'arbitre sur la FMI à l'issue du match, ce qui est conforme à l'article 146 des règlements généraux précédemment cité.

En conséquence, la section « Lois du jeu » de la CDA dit la RESERVE RECEVABLE EN LA FORME.

AU FOND

- Attendu que l'arbitre déclare dans son rapport circonstancié avoir refusé le but suite au coup franc direct accordé en faveur de l'équipe locale,

- Attendu qu'après le coup de sifflet de l'arbitre, un joueur de l'équipe locale botte le coup franc direct étant précisé que deux de ses partenaires n'ont pas respecté la distance réglementaire de 1m par rapport au mur formé par 4 joueurs de l'équipe adverse,

- Attendu que l'arbitre a logiquement refusé le but mais a repris le jeu par un nouveau coup franc direct en faveur de l'équipe locale,

- Attendu que l'arbitre aurait dû reprendre le jeu par un coup franc indirect en faveur de l'équipe visiteuse.

- Attendu que la reprise du jeu erronée de l'arbitre a favorisé l'équipe fautive mais que cette erreur n'a pas eu d'influence sur le résultat du match.

En conséquence, la section « Lois du jeu » de la CDA dit la RESERVE IRRECEVABLE SUR LE FOND

DECISION

Par ces motifs,

la section « Lois du jeu » de la CDA **CONFIRME LE RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN,** et transmet le dossier à la commission d'organisation de la compétition du District Drôme-Ardèche de Football pour **HOMOLOGATION DU RESULTAT**.

La décision a été prise par la section « Lois du jeu » en dehors de la présence d'autres personnes.

DEUX NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU DE LA C.D.A.

Le Comité Directeur a validé la candidature de Messieurs DUBOIS Michaël et MONTROT Michaël, qui font désormais partis du bureau de la C.D.A. Le premier se chargera des désignations des Seniors D5 et le second sera l'adjoint de SERGENT Cyrille chez les U 15. Toutes nos félicitations.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués…) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

JANVIER 2024

- Samedi 20 janvier : Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)

- Samedi 27 janvier : Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FORMATION ELITE

Comme indiqué lors des 2 assemblées générales de début de saison, la Commission Départementale de l'Arbitrage vous rappelle qu'une formation relative à la préparation de l'examen Ligue est programmée au siège du District Drôme-Ardèche de Football sur la deuxième partie de saison (avril - mai - juin 2024).

Tous les arbitres qui officient régulièrement en seniors D1-D2 et AA ou en catégories jeunes U17 et/ou U20 peuvent faire acte de candidature en envoyant un mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche@fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Candidatures reçues au 6 octobre 2023 :

PHILIBERT Thomas (arbitre central - JAD)
AZCUE Axel (arbitre central - Seniors)
HAVARD Clément (arbitre central - Seniors)
DUBOIS Michaël (arbitre assistant - Seniors)
GALOYAN Arthur (arbitre assistant - Seniors)
CHEVAL Fanny (arbitre central féminines - Seniors)
BADAD Amine (arbitre central - JAD)
VALLON Alexis (arbitre central – JAD)
MARESTIN Pierre (arbitre central – JAD)
VERRECHIA Esteban (arbitre central - JAD)

Pour information, une réunion de présentation de cette formation aura lieu au siège du District Drôme-Ardèche de Football (date à déterminer).

FORMATIONS INITIALES CANDIDATS ARBITRES JEUNES & ADULTES

JANVIER 2024

GUILHERAND-GRANGES (07)

Séances n°1 à 6 :
- Vendredi 05 janvier 2024 (journée)
- Samedi 06 janvier 2024 (journée)
- Samedi 13 janvier 20204 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :
- Vendredi 19 janvier 2024 (soirée)

FEVRIER 2024

CHATUZANGE LE GOUBET (26)

Séances n°1 à 6 :
- du 19 février 2024 au 22 février 2024 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :
- Samedi 24 février 2024 (matinée) au **Siège du District**

Pour tout renseignement prendre contact Roland VIALLET – C.T.D.A. soit au 04.75.81.36.43 ou au 06.16.60.01.54 soit par courriel : **rviallet@drome-ardeche@fff.fr**

INFORMATION STATUT DE L'ARBITRAGE (ADRESSE E-MAIL)

Nous vous informons que pour toutes correspondances avec le Statut de l'Arbitrage, vous devez adresser vos messages à : **statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr**

INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que toute absence, quelque se soit le motif, doit être justifiée par un document qui doit être adressé à la boîte mail de la C.D.A. : **arbitres@drome-ardeche.fff.fr**

Pour tout manquement, nous appliquerons le règlement intérieur.

COURRIERS DES ARBITRES

- **WEBER Stéphane :** Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 31/12/2023. lu et noté. Prompt rétablissement.

- **DUSSAUD Gérald :** Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 03/03/2024. lu et noté. Prompt rétablissement.

- **ALLOU Iwen :** Courriel nous informant de son indisponibilité pour arbitrer la rencontre U 15 Brassage du 10/12/2023 pour raison médicale. lu et noté. Prompt rétablissement. Pensez à envoyer votre certificat médical.

- **HATTACH Imad :** Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 22/12/2023. lu et noté. Prompt rétablissement.

- **FANGET-DUPLOMB Hugo :** Courriel nous adressant sa note de frais de sa rencontre U 17 D 2 du 09/12/2023. Lu et noté.

- **DEHDOUH Naïm :** Courriel nous adressant sa note de frais de sa rencontre U 15 D 2 du 10/12/2023. Lu et noté.
- **BENDJDDA Hakim :** Courriel nous adressant sa note de frais de sa rencontre Seniors féminines D 1 du 10/12/2023. Lu et noté.

COURIERS DES CLUBS

- **US 2 VALLONS :** Courriel nous informant du changement de lieu et d'heure de sa rencontre U 20 D 2 du 09/12/2023. Lu et noté.

- **US PONT LA ROCHE :** Courriel nous informant du forfait de son équipe Féminines Seniors à 11 D 2 du 09/12/2023. Lu et noté.

- **US ST JUST ST MARCEL :** Courriel nous informant du changement de lieu des rencontres U 17 et U 15 des 09 & 10/12/2023. Lu et noté.

- **FC CHABEUIL :** Courriel nous adressant leurs félicitations à l'arbitre de la rencontre seniors D 2 du 03/12/2023. Lu et noté. Remerciements. Nous les transmettons à l'intéressé.

- **FC CHABEUIL :** Courriel nous informant du changement de lieu de sa rencontre Seniors D 5 du 10/12/2023. Lu et noté.

- **O RUOMS :** Courriel nous informant du changement de lieu de ses rencontre Seniors D 2 et U 20 D 2 du 09/12/2023. Lu et noté.

- **US VALLEE JABRON :** Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres Seniors D 2 & D 4 du 10/12/2023. Lu et noté.

- **DIE FC :** Courriel nous informant du forfait de son équipe U 17 Brassage du 09/12/2023. Lu et noté.

- **ASF PIERRELATTE :** Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant toutes les rencontres des 09 & 10/12/2023. Lu et noté.

- **ES CHOMERAC :** Courriel nous informant suite à un Arrêté Municipal, la rencontre U 17 D2 du 10/12/2023 est inversée. Lu et noté.

- **SC BOURGUSAN :** Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant toutes les rencontres des 09 & 10/12/2023. Lu et noté.

- **US VAL D'AY :** Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant la rencontre Seniors D 4 du 10/12/2023 et l'inversement de la rencontre Seniors D4 du 17/12/2023. Lu et noté.

- **FC BREN :** Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres U 15 & Féminines U 13 des 09 & 10/12/2023. Lu et noté.

- **US MONTMEYRAN :** Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant certaines rencontres des 09 &

10/12/2023. Lu et noté.

- **SC MELAS LE TEIL :** Courriel nous informant du forfait de son équipe Seniors D 5 du 10/12/2023. Lu et noté.

- **US VALLEE JABRON :** Courriel nous informant du changement de lieu de plusieurs de ses rencontres des 16 & 17/12/2023. Lu et noté.

Président	Le Secrétaire
Nicolas BRUNEL	Jean-Baptiste RIPERT